

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*
5 — n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mardi 7 mai 2024
9 (*L'audience est ouverte en public à 11 h 35*)
10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:35:54] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:36:06] Bonjour à tous.
14 Madame la greffière d'audience, est-ce que vous voulez bien appeler l'affaire,
15 s'il vous plaît ?
16 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:36:21] Bonjour, Monsieur le Président,
17 Messieurs les juges.
18 Situation en République centrafricaine II, en l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et*
19 *Patrice-Edouard Ngaïssona*. Référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.
20 Et nous sommes en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:36:35] Merci.
22 Présentation des parties, s'il vous plaît.
23 Madame Wakchom, je vois que vous avez du renfort par rapport à hier ?
24 M^{me} WAKCHOM (interprétation) : [11:36:45] Oui. Lucio Garcia nous a rejoints.
25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:36:49] Merci.
26 Les victimes sont représentées par les mêmes personnes, je pense.
27 M^e RABESANDRATANA : [11:36:54] Oui, avec simplement M. Larivière, c'est tout.
28 M^e Ombeni n'est pas là.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:37:06] Et l'incontournable
- 2 Monsieur Suprun, évidemment.
- 3 M^e SUPRUN : [11:37:11] Oui. Pas de changement, Monsieur le Président.
- 4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:37:12] Madame Dimitri.
- 5 M^e DIMITRI (interprétation) : [11:37:15] Bonjour.
- 6 Même composition que hier.
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:37:17] Et Maître Knoops.
- 8 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:37:22] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
- 9 les juges.
- 10 Même composition que hier également.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:37:25] Très bien.
- 12 Alors, passons à huis clos partiel.
- 13 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 37)*
- 14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:37:36] Nous sommes à huis clos partiel,
- 15 Madame le... Monsieur le Président.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:37:39] (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/14-01/18

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/14-01/18

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/14-01/18

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée — audience à huis clos partiel

Procès

(Audience à huis clos partiel)

ICC-01/14-01/18

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (*L'audience est levée à 11 h 45*)